

# BÉNÉFICIAIRE ABSENT EN COURS DE FORMATION



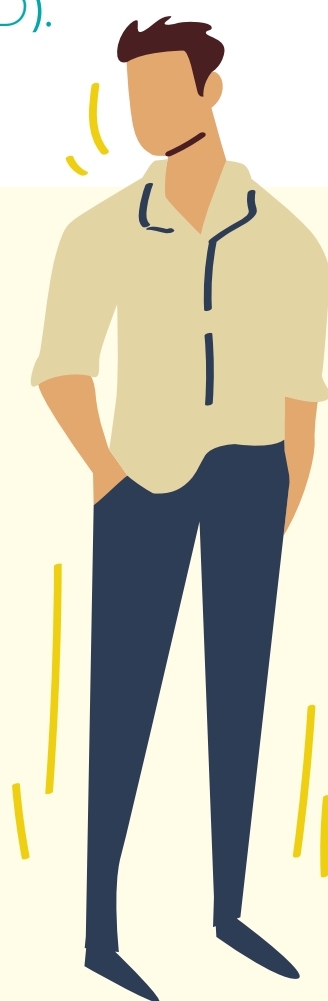
## Je suis salarié(e) en PTP

J'adresse mon arrêt de travail à la caisse d'assurance maladie dont je dépends sous **48H** ainsi qu'à mon employeur (ou à *Transitions Pro* dans le cas du PTP CDD).

## Je suis employeur

Je déclare l'arrêt maladie du (de la) salarié(e) conformément à mes obligations légales et/ou conventionnelles. **Ce sont les dispositions habituelles de l'entreprise qui s'appliquent pendant toute la durée de l'arrêt de travail (délai de carence, subrogation...).**

**Dans le cas du PTP CDD**, Transitions Pro effectue les démarches auprès de la caisse d'assurance maladie compétente qui procédera aux versements des indemnités journalières directement au bénéficiaire.



## Je suis organisme de formation

Je complète le **certificat de réalisation mensuel** et matérialise l'absence en formation du stagiaire sur le document. Les modalités de facturation en cas d'absence sont propres à chaque organisme de formation. Ces dernières doivent être annoncées au bénéficiaire en amont du démarrage de la formation.

La participation financière de Transitions Pro est subordonnée à une fréquentation assidue de la formation ou du stage en entreprise par le bénéficiaire.

Toute absence, même justifiée, entraîne une retenue sur la prise en charge de la rémunération, des frais pédagogiques et des frais annexes.

**Retrouvez toutes les démarches sur :**